

ANNEE 2020

**SEANCE PUBLIQUE
DU 4 MARS 2020**

Délibération n°

2020009

Date de convocation : 27/02/2020

Date d'affichage : 06/03/2020

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Nombre de présents : 12
Pouvoirs : 2
Nombre de votants : 14

Vote : 14 (dont 2 pouvoirs)
Pour : 14
Abstention : 0
Contre : 0

Adopté à l'Unanimité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
BASSUSSARRY**

L'an deux mille vingt, le 4 mars à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 27 février 2020, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Paul BAUDRY, Maire et Ms Michel LAHORGUE, Francis DAVRIL, Claude YAOUANC, Hugues BIGÉ, Michel KLISZ, Philippe BIGOTEAU, Michel GOÑY.

Mmes Dominique GALLOT, Valérie RÉCART, Brigitte ETCHEVERRY, Emmanuelle DALLET (arrivée à 19h08).

Absents excusés : Mme Annie UHALDEBORDE, M. Frédéric ETCHEGARAY (pouvoir à M. Michel LAHORGUE), Mme Chantal BONZON (pouvoir à M. Claude YAOUANC), Mme Dominique VIGIER, Mme Sophie DELETTRE, Marie-Dominique GAY, M. Pierre SORHAITS.

Secrétaire de séance : M. Francis DAVRIL.

**OJ n°9 : Affectation des résultats
de l'exercice 2019
Budget général**

Excédent de fonctionnement reporté 219 212.33€

Ou Déficit de fonctionnement reporté

Excédent de fonctionnement 2019 370 256.34€

Ou Déficit de fonctionnement 2019 €

Total excédent de fonctionnement 589 468.67€

Ou Total Déficit de fonctionnement

Excédent d'investissement reporté €

Ou Déficit d'investissement reporté 376 243.28€

Excédent d'investissement 2019 134 499.89€

Ou Déficit d'investissement 2019 €

Total Excédent d'investissement

Ou Total Déficit d'investissement 241 743.39€

Considérant que les restes à réaliser sur l'exercice 2019 s'établissent comme suit :

Dépenses d'investissement reportées	69 632.59€
Recettes d'investissement reportées	0.00€
Solde positif	0.00€
Ou Solde négatif	69 632.59 €

Considérant par conséquent, que le besoin d'autofinancement sur la section d'investissement s'établit ainsi (excédent ou déficit d'investissement corrigé du solde des restes à réaliser) :

Besoin d'autofinancement	311 375.98 €
--------------------------	---------------------

APRES avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement 2019 du budget général, comme suit :

Affectation minimale à la section d'investissement (article 1068)	311 375.98 €
Affectation du solde disponible à la ligne 002 (recette)	278 092.69 €
Ou Report du déficit de fonctionnement à la ligne 002 (dépenses)	€
Report de l'excédent d'investissement à la ligne 001 (recettes)	€
Ou Report du déficit d'investissement à la ligne 001 (dépenses)	241 743.39 €

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Paul BAUDRY



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 06/03/2020
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 06/03/2020

